



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 9645

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le livre blanc intitulé : « Les Diplômes à l'épreuve du chômage. » Il est notamment recommandé de redonner, au sein des programmes de formation professionnalisantes, une place suffisante à la culture générale, car elle est indispensable à une bonne insertion dans l'entreprise et constitue un facteur essentiel de l'évolution ultérieure des carrières. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le 16 novembre 2006, le livre blanc de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (« Les diplômés à l'épreuve du chômage »), proposait de faire de l'emploi des jeunes une politique prioritaire, et s'agissant de l'enseignement supérieur initial, d'intégrer, à tous les niveaux, la dimension entrepreneuriale, pour donner aux étudiants la capacité de créer et de manager des projets. Inversement, il recommandait de redonner une place suffisante à la culture générale dans les programmes de formation professionnalisant. Ainsi, la formation des jeunes devait selon ce rapport reposer sur deux piliers : la culture générale et le savoir-faire professionnel. Le rapport livrait également de nombreuses propositions en matière de développement de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ce rapport a constitué une étape importante dans la réflexion globale qui a permis d'aboutir, au mois d'avril 2009, à la mise en place d'un plan d'action pour l'emploi des jeunes, lequel a fait l'objet de plusieurs annonces présidentielles en avril puis en octobre dernier. En effet, le sujet de l'emploi des jeunes a été très profondément renouvelé, grâce à la publication en 2009 du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) « Des emplois pour les jeunes » dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre de la réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi. La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie comporte elle aussi de nombreuses dispositions relatives à la jeunesse, dont celle consistant à reconnaître un droit à l'orientation professionnelle tout au long de la vie, sous l'autorité d'un délégué à l'information et à l'orientation. Grâce à cette mobilisation sans précédent en faveur de l'emploi des jeunes, la politique gouvernementale a permis de faire en sorte qu'un maximum de solutions soient proposées aux jeunes en termes d'emploi ou de formation professionnelle à la rentrée 2009 et que 500 000 jeunes soient activement soutenus afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail d'ici juin 2010. Il convient de noter à cet égard que ces mesures peuvent aider les jeunes à valoriser leur formation générale auprès d'employeurs du secteur public ou privé, et que les formations générales sont intégrées au programme par exemple des contrats accompagnement formation dès lors que les besoins des stagiaires le justifieraient. En effet, l'accord cadre de Pôle emploi concernant l'achat de formation prévoit pour les marchés régionaux un allotissement en quinze domaines d'actions, dont le domaine 15 intitulé « Formation générale, lettres et langues, sciences humaines, économie, droit, sciences ».

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9645

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6834

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2685